

Splendeurs et misères des campus intercommunautaires de Saint-Augustin-de-Desmaures



Chantier Campus Notre-Dame-de-Foy vers 1965
Archives SHSAD

Un contexte favorable à la modernité

Au début des années 1960, alors que la Révolution tranquille frappe le Québec de plein fouet, le système d'éducation est en pleine transformation. Le Ministère de l'Éducation voit le jour dans la foulée des recommandations du rapport de la Commission Parent paru en 1964. À cette époque, les communautés religieuses masculines songeaient déjà à unir leurs efforts afin d'offrir des programmes d'enseignement mieux adaptés. Sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures, cela se traduira par l'implantation de deux campus intercommunautaires regroupant seize communautés de frères et de pères. Le site choisi est la pointe ouest de Québec et son promontoire, lieu idéal pour l'édification d'un tout nouveau paysage identitaire.

Le campus Notre-Dame-de-Foy, situé face au fleuve, compte cinq résidences et un pavillon d'enseignement, alors qu'à l'intérieur des terres onze résidences entourent le pavillon d'enseignement du Séminaire de Saint-Augustin. Ils sont autant de témoins de ce modernisme où l'audace architecturale et le respect de l'environnement cohabitent.

En 1999, lors du 25^e anniversaire du campus Notre-Dame-de-Foy, le célèbre frère Untel, Jean-Paul Desbiens, ancien directeur général du campus décrivait ainsi le travail accompli : « *Le campus Notre-Dame-de-Foy constitue une réalité unique dans le domaine de l'enseignement catholique du monde entier. (...) Il faut reconnaître que les hommes qui ont réalisé le campus Notre-Dame-de-Foy ont fait preuve de vision dans le choix du site et de la conception architecturale* ».

Splendeurs réalisées par un chef de file en architecture moderne, Jean Marie Roy



Les hommes dont parle le frère Untel sont des architectes issus de ce nouveau courant dont beaucoup de réalisations occupent toujours une place prépondérante dans nos paysages (églises modernes et institutions). Au milieu des années 1960, l'architecte Jean-Marie Roy se voit confier par les communautés masculines la coordination des travaux des campus intercommunautaires. À lui seul, il réalisera sept des dix-huit composantes des deux campus et plusieurs de ses réalisations seront récompensées. Le concept architectural de ces campus est simple : bâtir de grands éléments à géométrie variable constitués de toitures en terrasses, d'escaliers apparents et de fenêtres se découpant sur le béton blanc des bâtiments. Jean-Marie Roy associera à ses démarches des architectes paysagers qui harmoniseront les bâtiments modernes à la topographie naturelle et à la végétation, en proposant une circulation automobile et piétonnière efficace et en aménageant les espaces libres pour la pratique des sports.

**Plaque commémorative
Édifice Jean-Marie-Roy
SHSAD**

Dans un article de la revue Contact de l'Université Laval paru en mai 2018, Martin Dubois de la firme Patri-Arch précise : « *L'ensemble dégage une cohésion et une harmonie exceptionnelles. Chacun pavillons des campus est une œuvre architecturale soi grâce aux architectes de talent qui ont su, malgré les principes imposés, les modeler, les sculpter et les raffiner pour leur donner une forte personnalité.* »



des
en

Pavillon Saint-Rédeempteur vers 1966
Archives BAnQ

Misères pour le campus de l'ancien Séminaire Saint-Augustin et ses composantes

Au fil du temps, les deux campus intercommunautaires ont connu des destins bien différents. Le temps a fait son œuvre pour les onze résidences autour de l'ancien pavillon d'enseignement du Séminaire Saint-Augustin qui a fermé portes en 1996. La ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a acheté l'édifice et rénové l'intérieur du bâtiment pour plus vingt millions de dollars. Ironie du sort, aujourd'hui l'édifice qui porte le nom de Jean-Marie-Roy, est à nouveau fermé et voué à la démolition. L'édifice a fait l'objet d'un avis de fermeture par la Régie du bâtiment du



ses
de

Démolition d'une résidence en 2011
SHSAD

Québec en raison de sa désuétude et de la présence d'amiante dans l'isolation. Aux prises avec d'importants déficits, la ville n'avait plus les moyens d'assumer une facture additionnelle de vingt-

cinq millions de dollars pour rendre conforme un édifice deux fois trop grand pour les besoins réels. Depuis dix ans, le campus du Séminaire Saint-Augustin a vu disparaître un à un ses plus beaux atours, dans la quasi-indifférence, et poindre de grands édifices à condos.

Le campus Notre-Dame-de-Foy : un site patrimonial reconnu



Campus Notre-Dame-de-Foy actuel
Archives CNDF

Le sort réservé au campus voisin de Notre-Dame-de-Foy est pour l'instant tout autre. En 2016, le gouvernement du Québec a reconnu le lieu « site patrimonial inscrit au Registre du Patrimoine culturel ». Cette protection s'applique aux terrains, à l'aspect extérieur des cinq résidences et au pavillon d'enseignement du Campus Notre-Dame-de-Foy. La ministre de la Culture et des Communications motivait ainsi la décision du gouvernement : « *Le campus Notre-Dame-de-Foy présente un intérêt patrimonial pour ses valeurs historique, urbanistique, paysagère et architecturale..* » Depuis deux ans, les autorités du campus Notre-Dame-de-Foy préparent un vaste plan de conservation de plusieurs millions de dollars qui prévoit d'importants travaux de mises aux normes et de restauration des bâtiments. Des demandes d'assistance financière cheminent aussi en haut lieu.

Toutefois, il convient d'être vigilant au regard des sites déclarés patrimoniaux. Une visite récente du site patrimonial de Sillery, organisée par la Société d'histoire silleroise, a permis de constater l'implantation dans le paysage de nombreux édifices à condos érigés au beau milieu de son territoire, et ce, malgré l'avis contraire de nombreux mémoires déposés aux audiences publiques du Conseil du patrimoine culturel du Québec en 2013. Dans ce contexte, quel sort sera réservé au site patrimonial du campus Notre-Dame-de-Foy quand viendra le temps d'investir dans la restauration des bâtiments classés ? Pourra-t-on éviter le destin du campus voisin ? Enfin, comment assurer la pérennité de l'héritage de Jean-Marie Roy ?

Jean Robert Faucher

Publié dans la revue Ludovica, Revue des sociétés d'histoire de la ville de Québec, Vol. 2, mo. 1, Automne 2018, p.20-21.